

CRC Industries Europe bvba Touwslagerstraat 1 9240 Zele - Belgium Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 - Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34



Fiche de sécurité

Regulation EC No 1907/2006 Art.31

Nom du produit : Sitosec Date de création/révision : 23.11.10 Remplace : 18.09.09

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : Sitosec

Aérosol

Application : Nettoyants de précision

Nom de la société : CRC Industries Europe byba

Touwslagerstraat 1

9240 ZELE Belgium

Tel.: (+32)(0)52/456011 Fax: (+32)(0)52/450034 E-mail: hse@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence :(+32) (0)52/45 60 11

Belgique: Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 -

245 245

Filiales		Tel	Fax	
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja AS	(+358)(0)19/32921	(+358)(0)19/383676	
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0) 1/34112000	(+33)(0)1/34110996	
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266	
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270	
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0) 31/7068480	(+46)(0)31/273991	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Extrêmement Inflammable

Irritant pour la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer

somnolence et vertiges.

Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de

pulvérisation. (directive européenne 67/548

Annexe VI 9.4)

Environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Autres dangers: Récipient sous pression. A protéger contre les

rayons solaires et à ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers

une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de

vapeurs explosives est possible.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants	N° CAS	EINECS	w/w %	gymbolo	nhuaga D*	Notes
dangereux	IN CAS	EINECS	W/W %	symbole	phrase-R*	Notes
pentane	109-66-0	203-692-4	30-60	F+,Xn,N	12-51/53-65-66-67	A
CO2	124-38-9	204-696-9	5-10	-	-	A,G
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	265-151-9	30-60	F,Xn,N	11-38-51/53-65-67	В,Р
Explanation notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B: substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
G: exempted from the obligation to register in accordance with art.2(7)(a)of REACH Regulation No 1907/2006						
P: la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200-753-7)						

Note H et P de l'Annexe I (67/548/CEE) s'appliquent au naphtas dans ce produit. (* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : Les précautions usuelles pour la manipulation

des produits chimiques devront être observées En cas de symptômes persistants, faire appel à

un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver

immédiatement avec beaucoup d'eau

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé

et mouiller la peau atteinte copieusement avec de l'eau. Ensuite laver avec du savon et de l'eau

Consulter un médecin

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Faire appel à un médecin si des effets négatifs

apparaissent

Ingestion: If ne se produira probablement pas d'ingestion

En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons. Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un

médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): < 0 °C (en vase clos)

 $\begin{tabular}{ll} Limites d'explosion : limite supérieure : 7.8 \% \\ limite inférieure : 1.1 \% \\ \end{tabular}$

Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Procedures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) recipient(s) exposé(s) au

feu, en aspergeant d'eau

Risques particuliers de l'exposition : Les aérosols peuvent exploser à des températures

supérieures à 50°C.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants

appropriés.

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égoût

ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel

inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Utiliser seulement dans des zones ventilées

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps

incandescent.

Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après

usage.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage: Aérosol sous pression. A protéger contre les

rayons solaires et ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien

ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques Il est recommandé de prendre les précautions

Protection individuelle : Il est recommandé de prendre les précautions

nécessaires pour éviter le contact avec la peau et

les yeux lors de l'utilisation du produit Utiliser seulement dans des zones ventilées

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un

appareil respiratoire approprié.)

(Filter type AX)

la peau et les mains : Porter des gants

(nitrile)

les yeux : Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

	T 70 C 1 C	4.7 7	1
Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
pentane	109-66-0	TWA	1000 ppm
CO2	124-38-9	TWA	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales :			
Belgique			
pentane	109-66-0	GW/VL	600 ppm
		KTW/VCD	750 ppm
CO2	124-38-9	GW/VL	5000 ppm
		KTW/VCD	30000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales :			
Suisse			
pentane	109-66-0	MAK	600 ppm
CO2	124-38-9	MAK	5000 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales :			
France			
pentane	109-66-0	VME	1000 ppm
CO2	124-38-9	VME	5000 ppm
naphta léger (pétrole), hydrotraité (benzène<0.1%)	64742-49-0	VME	1000 mg/m3
		VLE	1500 mg/m3

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

<0 °C (en vase clos)

Aspect : état physique : Liquide sous pression.

couleur : Incolore.
odeur : Solvant.

Point/intervalle d'ébullition : 40-65 °C

Densité relative : $0.645 \text{ g/cm} 3 \text{ (@ } 20^{\circ}\text{C)}.$

pH: Non applicable. Pression de vapeur: 38 kPa (at 20 °C) Densité de vapeur: > 1 (@ 20 °C). Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

Point d'éclair :

Auto-inflammabilité : >200 °C Vitesse d'évaporation : 1 (éther=1)

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Aérosol sous pression. A protéger contre les

rayons solaires et ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C.

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Matières à éviter : Agent comburant fort

Produits de décomposition dangereux : CO,CO2

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut

provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: If ne se produira probablement pas d'ingestion

Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de

pneumonie

Contact avec la peau : Irritant pour la peau

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effect nocifs divers : Toxique pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les

rivières

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Ne pas jeter les résidus à l'égoût.

Ne se débarrasser de ce produit et de son

récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.

La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN: 1950

Route/Chemin fer - ADR/RID: UN1950 Aérosols Classe: 2, PG: NA, Classe

code: 5FEtiquette: 2.1, Tunnel: (D)

Environmentally hazardous YES

Mer - IMDG: UN1950 Aérosols Classe: 2, PG: NAEtiquette:

2.1

EmS F-D,S-U

Marine pollutant P

Air - IATA/ICAO : UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2, PG :

NAEtiquette: 2.1

Environmentally hazardous YES

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger : F+: EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Xi: IRRITANT

N: DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Phrases de risque (R): R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes

aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer

somnolence et vertiges.

Phrases de conseils de prudence (S): S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou

source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions

d'usage.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien

ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Classé suivant Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Classification suivant directive 99/45/CE

Remarque: Pour les préparations classées nocives en raison du danger en cas d'aspiration, il n'est pas nécessaire de les étiqueter «nocif» avec la phrase R65 si elles sont placées sur le marché sous forme d'aérosols ou dans des récipients munis d'un dispositif scellé de pulvérisation. (directive européenne 67/548 Annexe VI 9.4)

Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents: hydrocarbures aliphatiques > 30 %

Dispositions nationales: France

Maladies professionnelles: tableau n°: 84

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de

décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE: 14

*Explication des phrase de risques: R11: Facilement inflammable.

R38: Irritant pour la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes

aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.